



Décision de radiodiffusion CRTC 2004-493-1

Ottawa, le 26 mai 2006

Robson Square 4600 Services Ltd.
North Vancouver (Colombie-Britannique)

Demande 2004-0001-0

*Audience publique dans la région de la Capitale nationale
7 septembre 2004*

Erratum

1. Dans *Service d'information touristique de faible puissance à North Vancouver*, décision de radiodiffusion CRTC 2004-493, 12 novembre 2004, le Conseil indiquait que la station diffuserait tout au long de l'année des messages d'information touristique pré-enregistrés visant à informer les visiteurs des attraits touristiques et des activités de plein air, et à leur fournir des renseignements sur le magasinage, les divertissements, et les services de logement et de restauration disponibles à North Vancouver plutôt qu'à Vancouver. Le Conseil remplace donc la condition de licence n° 1 par la **condition** suivante :
 1. La titulaire ne doit diffuser sur les ondes de la station que des messages pré-enregistrés sur les attraits touristiques et les activités de plein air ainsi que sur le magasinage, les divertissements, et les services de logement et de restauration disponibles à Vancouver.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>